MAIRIE DE
Frontenex
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

# COMPTE RENDU
-
# CONSEIL MUNICIPAL
# DU 8 OCTOBRE 2021 – 19h00

*Présents :* Mesdames et Messieurs Claude DURAY, Maire, Noël CADET – 1er Adjoint au Maire, Emilie ROUGIER – 2ème Adjointe au Maire, Jean RONZATTI – 3ème Adjoint au Maire, Céline JOLY – 4ème Adjointe au Maire, Gérard TANTOLIN – 5ème Adjoint au Maire, Aurore BERTAUX, Mélanie DALLA-COSTA, Florianne FALOLA CHOUACHI, Patrice JACQUIER, Caroline LEICHT, Cyril PELOSO, Stéphane PERRIER, Alain REGAUDIAT, Alain FINA, Sandrine POIGNET, Laurent VERNAZ, Mathieu CICERI
*Absente excusée* : Emilie DEGLISE-FAVRE (pouvoir à Gérard TANTOLIN)
*Secrétaire de séance* : Aurore BERTAUX
*Assistait également à la réunion :* Sébastien GAUDET, secrétaire général de la Mairie

Monsieur Le Maire propose d'approuver le compte rendu de la réunion du 10 septembre 2021, ce qui est effectué à l'unanimité.

Aurore BERTAUX est désignée en qualité de secrétaire de séance.

## ANIMATION

### Retour sur la manifestation « Octobre Rose » 2021

*Rapporteur : Emilie ROUGIER*

Suite aux manifestations liées à OCTOBRE ROSE qui se sont déroulées les 2 et 3 octobre 2021, Emilie ROUGIER, Adjointe en charge des animations, fait un retour sur ces deux journées.
Le samedi, ALBERTVILLE a organisé une journée Octobre Rose dans la rue de la République avec un village animation et sensibilisation autour du cancer du sein, ainsi qu'une course qui a relié Albertville et Frontenex avec une arrivée avec près de 200 personnes, dans le parc de la Mairie.
Une fanfare « La Cliqueraine » de Queige est venue animer l'arrivée sur Frontenex

La manifestation du dimanche 3 octobre à Frontenex était basée sur le même concept que les années précédentes avec une marche nordique de 11 km, une marche familiale de 4 km et une course de 11 km.
Un groupe de jazz, ZEPHYR, a animé l'arrivée des participants et une petite restauration a été assurée par le Frontenex Basket Club, à midi.

Les élus débriefent sur ces deux journées, sur la base des observations recueillies auprès des associations :

- Accueil sympathique
- L'emplacement des signaleurs était satisfaisant
- Les panneaux de signalisations (STOP/FEU VERT) très appréciés des signaleurs
- Nécessité de bien prévoir un serre-fil en vélo
- Musique d'ambiance (jazz) très appréciée mais un peu trop forte pour faciliter les échanges
- Mettre impérativement les horaires sur l'affiche et pas uniquement sur le flyer
- Mettre la mention « venir avec une touche de rose » sur l'affiche pour égayer le départ
- Manque de fléchage relevé par certains participants
- Emplacement peu judicieux des galets roses réalisés par les enfants de la cantine
- L'affiche met moins en valeur FRONTENEX qu'avant, alors que c'est la commune à l'origine du projet
- Musique à mettre au départ – demande de coureurs
- Revoir les horaires pour éviter que les 1er coureurs arrivent dans l'anonymat
- Stand de restauration est-il nécessaire ?
- Quasiment pas d'écocup vendus car cela n'était pas suffisamment mis en avant lors de la buvette
- La prise d'informations sur les participants pour la traçabilité COVID aurait dû être faite à l'inscription et non a posteriori, à l'autre bout du préau

La Ligue contre le cancer remercie vivement les élus pour leur implication durant ce week-end « Octobre Rose », car ce type de manifestation contribue largement à la lutte contre le cancer en Savoie. Les bénévoles sont bien entendu prêts à revenir l'année prochaine comme les autres associations présentes.
Céline JOLY indique que le Frontenex Basket Club, qui a géré la petite restauration/buvette, a été en déficit et aurait trouvé judicieux que la Commune réduise son offre de boissons gratuite.
Alain REGAUDIAT estime que ce jour-là, le but n'est pas de gagner de l'argent.
Céline JOLY s'interroge sur l'opportunité de maintenir la restauration.
Emilie ROUGIER rappelle que c'était aussi l'occasion de donner un coup de main à une association de Frontenex.
Concernant les écocup, Alain REGAUDIAT pense qu'il faudrait les pré-vendre avec l'inscription.
Céline JOLY relaie la forte demande de création de t-shirts roses pour cette journée.
Noël CADET estime que ce n'est pas à la commune de les acheter.
Emilie ROUGIER indique que la Ligue contre le Cancer réfléchit à l'opportunité de faire réaliser des t-shirts pour les revendre.
Sandrine POIGNET n'est pas favorable à la tenue d'une restauration après cette manifestation.
Elle indique que les Ainés Ruraux sont volontaires pour participer l'année prochaine, pour la signalisation notamment.
Concernant la presse, Sandrine POIGNET regrette une nouvelle fois l'absence de SAVOIE NEWS qui couvre l'évènement à Albertville mais pas à Frontenex.
Enfin, elle estime que la journée du samedi a un intérêt limité pour la Commune de Frontenex.

# VIE ASSOCIATIVE

## Chèque associatif 2021 : règlement financier

*Rapporteur : Céline JOLY*

Céline JOLY rappelle que par délibération du 24 avril 2009, le Conseil Municipal de Frontenex avait instauré le système du chèque associatif qui consiste en une réduction du prix de la cotisation versé à une association pour les jeunes de la Commune.
A ce jour, à la rentrée 2021, près de 130 enfants de Frontenex de moins de 18 ans, au 1er janvier de l'année, ont bénéficié d'un chèque associatif d'un montant de 50 €, valable pour une seule inscription.

Il est donc proposé au Conseil Municipal, qui accepte à l'unanimité, d'attribuer les subventions en découlant aux associations selon le tableau joint, pour 14 chèques :

| Association | Nb de Chèques | Montant |
|---|---|---|
| ACH'VAL | 1 | 50 |
| AVANT-GARDE ALBERTVILLE | 4 | 200 |
| BADMINTON CLUB FRONTENEX | 8 | 400 |
| EXTREME DANSE | 1 | 50 |
| SKI CLUB LE CORBIER | 1 | 50 |
| TENNIS CLUB ALBERTVILLE | 3 | 150 |
| **TOTAL** | **14** | **900** |

# TRAVAUX

## Point sur les travaux réalisés, en cours et en projet

*Rapporteur : Jean RONZATTI*

Jean RONZATTI, Adjoint au Maire en charge des Travaux, fait part des travaux en cours ou réalisés :

- L'enlèvement des anciennes toilettes publiques du Parc de la Mairie, qui pourraient resservir sur une autre site, et la création d'une nouvelle dalle ont été réalisés par l'entreprise DELEANI TP cette semaine, avant la pose du nouveau bloc sanitaire, le 22 octobre prochain

- Pour la rénovation de la salle polyvalente, la constitution du dossier de consultation des entreprises est en cours, dans l'attente de l'avis du contrôleur technique et du coordonnateur SPS (Santé Protection de la Santé). A l'issue, avec les plans actuels, la consultation des entreprises pourrait être lancée.
- Une commission sur le cimetière aura lieu le 13 octobre prochain pour évoquer la pose de nouveaux caveaux préfabriqués et la nature des travaux à entreprendre sur les allées (devis en cours…).
- Des devis sont en cours pour rénover une salle arrière du salon de coiffure de l'immeuble « Le Grand Roc » (sol, mur, faux-plafonds).
- Sur la rue du Bois de l'Ile, un projet foncier côté Tournon semble retarder l'opération prévue par ARLYSERE, d'autant plus que la communauté d'agglomération envisage de solliciter financièrement la Commune de manière plus importante. Des discussions sont en cours.
- Des devis ont été demandés pour la rénovation de l'éclairage du gymnase des Coquelicots afin de réaliser des économies d'énergie et de satisfaire à certaines règles pour les matchs de basket.
- Concernant la rénovation d'une partie de l'aire de jeux, un 2ème devis est en attente.
- Pour la démolition partielle de la Maison Jannot, il reste à obtenir l'accord du Département pour pouvoir démarrer les travaux avant l'obtention de la subvention.
- Les travaux actuels sur le lotissement « Le Domaine de la Grange », rue du Chemin Vieux, ont permis de découvrir le mur existant entre cet espace et la Maison des Sociétés. Il nécessitera peut-être quelques travaux de reprise.
  Laurent VERNAZ indique que si c'est pour l'esthétique, il y a peu d'intérêt à reprendre. Jean RONZATTI précise qu'à ce jour, c'est juste à l'étude.
- Les rapports de présence d'amiante avant travaux sur les 3 chaufferies identifiées (Mairie, Grand Roc, Cure) sont en cours de livraison.
- L'entreprise SERTPR a posé un produit sur l'enrobé du parking de l'aumônerie car de l'herbe poussait sous le nouveau revêtement.
- Un devis (4 500 €) a été validé à SERTPR pour le rebouchage à l'émulsion de plusieurs nids de poule dans la rue du Gros Chêne et de la rue du Clos de la Praire pour accéder à ANTARGAZ.
- Deux offres ont été reçues pour la maîtrise d'œuvre du projet de requalification de la rue du Boulodrome et il convient d'en attendre une troisième avant de faire un choix.
- Pour le plateau surélevé à l'angle de l'Allée des Sports et de la rue des Tilleuls, le maitre d'œuvre VRD ALTITUDES a retravaillé le projet avec une pente à 6%, conformément aux prescriptions du Département.
  Laurent VERNAZ demande s'il y aura un rampant sur l'accès à ce plateau via l'Allée des Sports car des véhicules sortent parfois vite de cette voie.
  Claude DURAY indique que cela est déconseillé par le maître d'œuvre, tout comme sur le projet du Bois de l'Ile.
- Patrice JACQUIER fait part de la vitesse excessive des véhicules entrant dans Frontenex depuis le giratoire et qui sont un vrai danger pour ceux qui sortent de la rue du Baron Angleys.
  Claude DURAY indique que les services de l'Etat vont travailler sur la sécurité sur cet axe très roulant.

## Point sur l'assainissement

*Rapporteur : Jean RONZATTI*

Jean RONZATTI, Adjoint au Maire en charge de l'assainissement, indique qu'au niveau de l'assainissement, deux regards d'eaux usées vont être repris dans la cour de l'école durant les vacances scolaires.

## Point sur les services techniques

*Rapporteur : Jean RONZATTI*

Jean RONZATTI, Adjoint au Maire en charge des Services Techniques, fait un point sur l'activité des services techniques :

- Des devis sont en cours pour le remplacement du Citroën C15, avec une projection d'acquérir un véhicule 100% électrique. Les offres seront étudiées en commission au mois d'octobre
- Une démonstration d'un porte-outils (balayeuse..) aura lieu le 19 octobre aux services techniques.
  Un débat s'engage sur la mutualisation de ce porte-outils avec d'autres communes.
  Jean RONZATTI indique que ce type de matériel ne doit pas être mis à disposition d'autres communes.
  Laurent VERNAZ pense qu'il faut faire un investissement prenant en compte ou non une mutualisation.
  Jean RONZATTI précise qu'il faudra agrandir les garages des services techniques pour accueillir cet engin.
  Noël CADET rebondit en indiquant que cela réduira encore l'utilisation du tracteur actuel.
  Laurent VERNAZ souhaiterait disposer d'un suivi de l'usage des engins actuels des services techniques.
  Fin septembre, les services techniques ont désherbé mécaniquement les rues et l'entreprise PLB a passé la balayeuse (1 355 €).

- Une nouvelle cuve contenant du GNR (gazole non routier) a été livrée aux services techniques.
- Les portes des garages des services techniques ont été réceptionnées avec ALP FERMETURES.
- Les services techniques, avec l'appui de l'entreprise EGC, ont installé le projecteur OCTOBRE ROSE depuis la Maison des Sociétés pour projeter sur l'église.
- Les services techniques ont renforcé la charpente de l'auvent de la salle polyvalente.
- Les services techniques ont calfeutré une porte du local de la Poste afin d'éviter des odeurs provenant des caves de la Balme.

# FINANCES

## Renouvellement et actualisation du contrat de concession pour la distribution publique de gaz naturel avec GRDF

*Rapporteur : Claude DURAY*

Monsieur le Maire indique que la commune de FRONTENEX dispose sur son territoire d'un réseau de distribution publique de gaz naturel faisant partie de la zone de desserte exclusive de GRDF.
Les relations entre la commune de FRONTENEX sont formalisées dans des traités de concession pour la distribution publique de gaz naturel signé le 19 mai 1992.
Ces traités arrivant prochainement à échéance, la commune a rencontré GRDF en juillet 2021 en vue de le renouveler.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, l'article L.1411-12 prévoyant que « les dispositions des articles L. 1411-1 à L. 1411-11 ne s'appliquent pas aux délégations de service public lorsque la loi institue un monopole au profit d'une entreprise [...] »,
Vu les lois n°46-628 du 8 avril 1946, n°2003-8 du 3 janvier 2003 et n°2006-1537 du 7 décembre 2006, instituant un monopole de la distribution publique de gaz naturel au profit de Gaz de France et transférant ce monopole à GRDF, gestionnaire de réseau de distribution issu de la séparation juridique imposée à Gaz de France,
Vu l'article L. 111-53 du code de l'énergie au titre duquel GRDF est seule à pouvoir assurer la gestion des réseaux publics de distribution de gaz dans sa zone de desserte exclusive,

Le renouvellement du traité de concession se fera au profit de GRDF avec un avis d'attribution publié au Journal Officiel de l'Union Européenne, sans mise en concurrence.

Le nouveau traité de concession comprend les éléments suivants :

- ✓ La convention de concession qui précise le périmètre communal concédé, la durée de concession fixée à 30 ans ainsi que les modalités de son évolution
- ✓ Le cahier des charges de concession précisant les droits et obligations de chacun des cocontractants et précisant notamment que :
  - GRDF entretient et exploite les ouvrages de la concession en garantissant la sécurité des biens et des personnes et la qualité de la desserte.
  - GRDF développe le réseau de gaz naturel pour accompagner les projets d'aménagement de la commune et de raccordement au réseau de ses habitants.
- ✓ 5 documents annexes contenant des modalités spécifiques :
  - Annexe 1 : regroupe les modalités locales convenues entre la commune et GRDF
  - Annexe 2 : définit les règles de calcul de rentabilité des extensions
  - Annexe 3 : définit les tarifs d'utilisation des réseaux de distribution du gaz naturel
  - Annexe 3bis : présente le catalogue des prestations de GRDF
  - Annexe 4 : définit les conditions générales d'accès au réseau de gaz
  - Annexe 5 : présente les prescriptions techniques du distributeur

Le cahier des charges proposé, établi selon un modèle négocié avec la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies), présente des avantages pour la commune comme par exemple :

- ✓ La Commune percevra une redevance de fonctionnement annuelle dont le but est de financer les frais liés à l'activité d'autorité concédante. Le montant sera actualisé chaque année. Il est estimé à 1 622 euros pour l'année 2021.
- ✓ Chaque année, GRDF établira un rapport d'activité sur l'exercice écoulé
- ✓ Un système de suivi de la performance du concessionnaire nécessaire à l'amélioration du service public de distribution du gaz naturel

Laurent VERNAZ tient à souligner qu'en cas d'extension de réseau, le nouveau linéaire ne rentre pas en compte dans le calcul de la redevance annuelle versée par GRDF et demande si l'Assemblée trouve cela normal.
Claude DURAY indique que cette convention est nationale et que l'impact sur la redevance ne sera pas important.
Laurent VERNAZ demande quand même que le calcul soit explicité par GRDF en cas d'extension tant linéaire que démographique.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à la majorité (4 abstentions) :

- Approuve le projet de traité de concession pour le service public de la distribution de gaz naturel avec GRDF joint à la présente délibération
- Autorise Monsieur le Maire à signer, pour une durée de 30 ans, ce nouveau traité de concession pour la distribution publique de gaz naturel avec GRDF et toutes les pièces y afférant

## Création d'un plateau surélevé dans la rue des Tilleuls et rue de Tamié : demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre des aménagements de sécurité sur routes départementales sous maîtrise d'ouvrage communale

*Rapporteur : Claude DURAY*

Claude DURAY rappelle le projet de création d'un plateau surélevé à l'angle de l'Allée des Sports et de la Rue des Tilleuls. Cette opération permettra de réduire sensiblement la vitesse des usagers et de sécuriser la circulation piétonne aux abords de ce croisement.
Il rappelle également la réalisation d'un plateau surélevé dans la rue de Tamié, en 2020, qui concourt à la sécurisation de cette voie départementale à la jonction entre Frontenex et Tournon et qui a fait l'objet d'une délibération sollicitant une subvention auprès du Département sur les bases suivantes : travaux d'enrobés (3 825 €), marquage au sol (168 €) et panneaux de signalétique (276€), soit un total HT de 4 269 €.
Sur les conseils des services du Département, les deux opérations seront regroupées dans un seul et même dossier.
Claude DURAY indique que ces travaux sont éligibles auprès du Département de la Savoie au titre des aménagements de sécurité sur routes départementales sous maîtrise d'ouvrage communale.

Le montant des travaux est le suivant :

| Nature des travaux | Montant HT (en euros) |
|---|---|
| Plateau surélevé – Allée des Sports/Rue des Tilleuls | 45 580 € |
| Plateau surélevé – Rue de Tamié | 4 269 € |
| **TOTAL HT** | **49 849 €** |

D'un montant prévisionnel de 49 849 € HT, ces opérations peuvent être soutenues à hauteur de 27% par le Conseil Départemental.
Sandrine POIGNET demande s'il y a eu une demande de dérogation avant travaux pour le plateau de la rue de Tamié.
Claude DURAY rappelle le contexte avec un accident grave lors des travaux d'enrobés sur cette voie départementale et la décision, avec l'aval des services du Département, d'en profiter pour réaliser « en urgence » un plateau pour limiter la vitesse sur cette portion.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le projet de deux plateaux surélevés dans des rues départementales
- approuve le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 49 849 € HT
- approuve le plan de financement faisant apparaître la participation financière du Département et de la Commune
- demande au Conseil Départemental au titre des aménagements de sécurité sur routes départementales sous maîtrise d'ouvrage communale une subvention de 13 460 € pour la réalisation de cette opération
- dit que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget de la commune en section d'investissement,
- sollicite l'autorisation d'engager les travaux avant l'octroi d'une subvention,
- autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants

## Demande de subvention de l'Amicale des sapeurs-pompiers de Val Tamié pour l'organisation d'un cross

*Rapporteur : Noël CADET*

Noël CADET fait part de l'organisation par le centre de secours de VAL TAMIE du 2ème cross départemental des sapeurs-pompiers de la Savoie, le 20 novembre prochain, dont le parcours sera principalement sur Saint Vital.
Il regroupera environ 250 coureurs.
L'amicale sollicite une aide matérielle et financière pour l'organisation de cette manifestation et Noël CADET propose de verser 300€.
Laurent VERNAZ demande quel est le budget de cette manifestation.
Noël CADET indique qu'il doit être compris entre 5 000 et 6 000 €.
Laurent VERNAZ demande quelles sont les dépenses prévues et si d'autres communes participent. Il est favorable à une aide, mais il souhaite connaître ces éléments au préalable car cela est demandé aux autres associations.
Stéphane PERRIER estime que la somme proposée est peu élevée et que cela ne lui pose pas de problème pour verser cette subvention sans connaître les dépenses précises.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser 300 € à l'Amicale des sapeurs-pompiers de Val Tamié.

## Subvention à la Ligue contre le cancer dans le cadre d'Octobre Rose

*Rapporteur : Emilie ROUGIER*

Emilie ROUGIER, Adjointe au Maire en charge des Animations, rappelle la tenue de la manifestation d'Octobre Rose les 2 et 3 octobre, et l'engagement de la Commune de verser 1 € par participant à la manifestation du dimanche.
Ce sont 464 personnes qui ont participé, contre 430 en 2020, et il est proposé au Conseil Municipal, qui accepte à l'unanimité, le versement d'une subvention de 464 € à la Ligue contre le cancer.

## Décision modificative n°2 du budget primitif 2021

*Rapporteur : Noël CADET*

Noël CADET, Adjoint aux Finances, indique qu'il est nécessaire de réaliser une décision modificative budgétaire pour disposer des crédits nécessaires afin de pouvoir procéder au remboursement de deux concessions au cimetière décidées par le Conseil Municipal (3 180 €) :

| Section de fonctionnement – Virement de crédits | | |
|---|---|---|
| **Article** | **Augmentation de crédits** | **Diminution de crédits** |
| 022- Dépenses imprévues | | 3 200 € |
| 673 – Titres annulés (sur exercices antérieurs) | 3 200 € | |

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette modification n°2 sur le budget M14 de 2021.

# PERSONNEL

## Dérogation aux travaux réglementés en vue d'accueillir des jeunes mineurs âgées d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans en formation professionnelle

*Rapporteur : Noël CADET*

Noël CADET, Adjoint au Personnel, indique que des jeunes de moins de 18 ans sont et seront accueillis aux services techniques communaux cette année et qu'il est pertinent qu'ils puissent réaliser des travaux habituellement interdits règlementairement. Il propose donc au Conseil Municipal de mettre en place une délibération de dérogation, en précisant qu'elle ne s'appliquera pas aux emplois d'été.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le code du travail,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,
Vu l'évaluation ou l'actualisation des risques consignés dans le document unique d'évaluation des risques professionnel de la commune mis à jour,

Vu les actions de prévention visées aux articles L 4121-3 et suivants du code du travail,
Vu les autres obligations visées à l'article R 4153-40 du code du travail,
Considérant que la formation professionnelle permet aux jeunes mineurs âgés d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une collectivité territoriale ou dans un établissement public en relevant,
Considérant que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui,
Considérant l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs consignés dans le document unique d'évaluation des risques professionnels et la mise en œuvre des actions de prévention, visées aux articles L4121-3 et suivants du code du travail ainsi que les autres obligations visées à l'article R 4153-40 du même code,
Considérant que la présente délibération de dérogation constitue une décision initiale,

A l'unanimité, le Conseil Municipal:

- décide du recours aux jeunes âgés d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans en formation professionnelle pour effectuer des travaux dits réglementés et de déroger aux travaux interdits en vue d'accueillir ces jeunes mineurs à compter de la date de la présente délibération
- décide que la présente délibération concerne le secteur d'activité des services techniques de la Commune de Frontenex
- décide que la Mairie de Frontenex, située au 1, rue de la Mairie – 73460 FRONTENEX (04.79.31.40.10 – mairie@frontenex.fr) est l'autorité territoriale accueillant les jeunes mineurs amenés à effectuer des travaux dits règlementés,
- décide que la présente décision est établie pour 3 ans renouvelables,
- dit que les travaux (tondeuse, débroussailleuse, taille-haie, travaux avec une échelle..).sur lesquels porte la délibération de dérogation, les formations professionnelles concernées, les lieux de formation connus et les qualités et fonctions des personnes chargés d'encadrer les jeunes pendant ces travaux et que le détail des travaux concernés par la délibération figurent en annexe de la présente délibération
- dit que la présente délibération de dérogation sera transmise pour information aux membres du CHSCT et adressé concomitamment, par tout moyen permettant d'établir la date de réception, à l'agent chargé des fonctions d'inspection compétent
- autorise l'autorité territoriale ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif.

Sandrine POIGNET demande si la Commune a été sollicitée pour accueillir des jeunes en stage.
Noël CADET indique qu'un stagiaire a démarré récemment et qu'un autre sera accueilli en novembre.
Laurent VERNAZ demande si cela s'applique pour les jeunes de la Mission Locale Jeunes.
Noël CADET répond par l'affirmative et précise également qu'il sera mis préparé un accueil sécurité pour les prochains emplois d'été.

# INTERCOMMUNALITE

## Approbation du rapport 2021 de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées de la CA ARLYSERE

*Rapporteur : Claude DURAY*

Monsieur le Maire indique que la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour objet de procéder à l'évaluation des charges et recettes liées aux transferts de compétences entre Communes et Intercommunalité afin d'éclairer l'Assemblée lors de la fixation des Attributions de Compensations (AC) ou de leur modification.
Outre les compétences obligatoires et optionnelles prévues à l'article L.5216-5 du CGCT, la Communauté d'Agglomération exerçait différentes compétences supplémentaires dont le financement du contingent départemental pour les services de secours et de lutte contre l'incendie des Communes de Cohennoz, Crest Voland, Flumet, La Giettaz, Notre Dame de Bellecombe et Saint Nicolas La Chapelle.
Au vu des échanges intervenus avec le SDIS et pour faciliter la coordination de ce dossier, il a été décidé, par délibération du 14 novembre 2019, de l'élargissement de cette compétence supplémentaire à l'ensemble du territoire d'Arlysère.

Dans ce cadre, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 9 septembre 2021 pour évaluer les prises de compétences et les charges liées aux transferts par les Communes.

Le rapport de la Commission doit désormais être entériné par la majorité qualifiée des conseils municipaux, à savoir les deux tiers au moins des conseillers municipaux représentant plus de la moitié de la population totale du périmètre communautaire ou la moitié au moins des conseils municipaux représentant des deux tiers de la population totale.
Il sera, accompagné de l'avis des Communes membres, transmis aux Conseillers Communautaires, en préparation du Conseil d'Agglomération de décembre prochain, pour détermination, par ce dernier, des Attributions de Compensation Définitives 2021.

Laurent VERNAZ demande si la contribution relative SDIS est figée.
Claude DURAY répond par l'affirmative.
Laurent VERNAZ trouve gênant que certaines attributions de compensations de communes se voient attribuer des sommes sur des subventions versées en 2016 et 2017 et qui, une fois entérinées dans ce rapport de la CLECT, seront versées chaque année.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport 2021 de la CLECT de la CA Arlysère joint en annexe de la présente délibération.

### Délégation à la CA ARLYSERE du droit de préemption urbain sur les zones à vocation économiques

*Rapporteur : Gérard TANTOLIN*

Gérard TANTOLIN, Adjoint à l'urbanisme, rappelle la notion de Droit de Préemption Urbain (DPU) qui oblige le propriétaire d'un bien situé dans une zone définie par une commune ou un établissement public de coopération intercommunale à proposer en priorité la vente du bien à cette collectivité. Le propriétaire du bien n'est donc pas libre de vendre son bien à l'acquéreur de son choix.
Gérard TANTOLIN indique que le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 211-2, L 211-3 et suivants encadrent la mise en œuvre du Droit de Préemption Urbain.
Il expose que les communes membres de la Communauté d'Agglomération ARLYSERE sont habilitées à lui déléguer tout ou partie de leur compétence en matière de droit de préemption urbain (DPU).
Cette délégation peut porter sur tout ou partie des zones concernées par le DPU et ceci afin de faciliter l'exercice des compétences de la Communauté d'Agglomération.
Il précise que la Commune de Frontenex restera compétente pour modifier ce droit de préemption urbain et notamment les zones qui y sont assujetties.

Considérant les compétences de la CA ARLYSERE en matière de zones d'activités économiques, Gérard TANTOLIN propose au Conseil Municipal de déléguer à la CA ARLYSERE le droit de préemption urbain sur les parcelles situées dans les zones à vocations économiques qui sont en zone Ue, Ue-i; 1AUe et 1AUe-i conformément au plan annexé à la présente délibération.
Le Conseil Municipal valide à la majorité (1 abstention) cette proposition.

## VIDEOPROTECTION

### Point sur l'avancement du projet

*Rapporteur : Claude DURAY*

Claude DURAY fait un point d'étape sur le projet d'installation de la vidéoprotection avec la réception prochaine des deux dernières offres et le dépôt d'un dossier de demande d'autorisation à la Préfecture.
Laurent VERNAZ souligne la difficulté à évaluer l'impact de la vidéoprotection sur la population avec un effet rassurant pour certains mais anxiogène pour d'autres. De plus, ce système n'aide que dans 4% des cas la résolution des infractions.
Claude DURAY rebondit en précisant que ces données sont obsolètes et souligne que dans le cadre d'une affaire très récente sur Frontenex, la vidéoprotection d'un établissement a permis l'identification d'un véhicule impliqué.
Laurent VERNAZ indique que ce système peut désormais servir à verbaliser les auteurs de dépôts d'ordures sauvages, ce qui est plutôt satisfaisant.

# DEVELOPPEMENT DURABLE

## Création de jardins familiaux et partagés : point sur le projet

*Rapporteurs : Emilie ROUGIER/Gérard TANTOLIN*

Emilie ROUGIER, Adjointe au Maire en charge du Développement Durable et Gérard TANTOLIN, Adjoint au Maire en charge du Cadre de Vie, font un point sur l'avancement de ce projet, dont le permis de construire, déposé en juillet sur un terrain situé vers le Clos de la Prairie, a été refusé.
Claude DURAY précise les raisons de ce refus : interdiction de poser des abris dans cette zone couverte par la Plan de Prévention des Risques Technologiques, interprétation sur la nature des abris de jardins interdits sur ce secteur du PLU, zone réservée à l'agriculture professionnelle, permis de construire déposé sans recours à un architecte.

Emilie ROUGIER indique qu'un autre terrain, situé entre le Clos de la Prairie et la Rue des Tilleuls est proposé par la commission Développement Durable pour accueillir ces jardins.
Mathieu CICERI demande si ce terrain est constructible.
Gérard TANTOLIN répond positivement et précise que le terrain est en forme de T avec des « ailes » pouvant accueillir les jardins d'une superficie estimative et respective de 450 m² et 850 m².
Mathieu CICERI demande s'il ne serait pas possible de trouver un terrain définitif, celui proposé pouvant être repris pour édifier une construction et pense qu'avoir conservé un terrain à côté du futur projet de RESOTAINER aurait été judicieux.
Claude DURAY indique que des prescriptions l'auraient empêché.
Gérard TANTOLIN rebondit en expliquant qu'un terrain aurait pu, au niveau du PLU, accueillir spécifiquement des jardins partagés mais qu'il y a des contraintes d'accès (servitude avec l'OPAC pour emprunter la voirie du Clos de la Prairie).

# QUESTIONS DIVERSES

## Informations du Maire

Monsieur le Maire fait part de plusieurs informations survenues depuis la dernière séance du Conseil Municipal

- Huit nouveaux vélos ont été livrés à l'école maternelle (2028 € TTC) afin de renouveler le parc vieillissant
- Concernant l'école maternelle, les effectifs élevés provoquent des difficultés pour les enseignants, d'autant que d'autres demandes d'inscriptions sont en cours et ne pourront être satisfaites sur Frontenex. Il est en effet impossible de créer une 3ème classe en cours d'année. Ainsi, la commune de Frontenex sera amenée à payer des frais de scolarité à une autre commune.
  Sandrine POIGNET évoque un cas similaire il y a quelques années et précise qu'il avait été indiqué aux parents que la scolarisation n'était que pour une année scolaire.
  Claude DURAY fait part également de la demande de la directrice de disposer une aide pour l'encadrement car les effectifs sont nombreux et certains enfants difficilement gérables. L'Education Nationale peut mettre du personnel mais de façon inconstante. Noël CADET propose d'évoquer lors de la prochaine commission PERSONNEL l'embauche temporaire d'un agent pour épauler l'école maternelle.
- Le bail a été signé, le 30 septembre, avec HABY'IL PROMOTION pour l'occupation du local de l'ancienne trésorerie.
- Une opération d'enlèvement de véhicules « ventouses » aura lieu dans les prochaines semaines avec l'aide de la Gendarmerie et d'une société de fourrière. Un courrier a été transmis fin septembre à tous les garagistes pour les prévenir.
- Suite à la dernière séance du Conseil Municipal, des échanges ont eu lieu avec la société CAPELLI concernant la reprise anticipée du lotissement « La colline de Rochebourg ». Le dernier lot est en cours de vente et il est proposé d'attendre le dépôt de permis de construire de ce dernier lot pour reprendre le lotissement et ainsi, respecter le sens de la convention initiale signée en 2008.
  Un débat s'installe entre élus :
  - Gérard TANTOLIN pense qu'il faut s'intéresser à la situation de tous les lotissements privés
  - Laurent VERNAZ demande à ce qu'il soit fait un état des lieux avant la reprise
  - Il sera nécessaire de bien communiquer sur cette rétrocession et les conditions
- Concernant le Plan Communal de Sauvegarde et notamment le DICRIM (Document d'information communal sur les risques majeurs), tous les élus ont été destinataires du document pour avis et les quelques retours seront intégrés dans la réflexion (intégrer le n° d'astreinte, ajouter comme lieu de rassemblement le cimetière, attendre rencontre avec les propriétaires du champ pouvant accueillir la population pour avancer…)

- Le 19 novembre prochain devrait avoir lieu en mairie de Frontenex, la remise de « l'insigne et de la cravate » de l'Associations Nationale des Descendants des Médaillés de la Résistance Française à Monsieur Rodolphe TOSI, membre d'Honneur à titre exceptionnel avec également la mise en avant d'un livre sur Rodolphe TOSI « Le voltigeur de la République »

## Compte rendu des délégués des communes sur le fonctionnement des différentes intercommunalités

Les délégués des différents EPCI, dont la commune est membre, évoquent les dossiers en cours.

- Claude DURAY indique que par délibération du 23 septembre 2021, le Conseil Communautaire d'ARLYSERE a adopté, à la majorité, l'harmonisation du mode de financement du service de collecte des déchets. En effet, la loi oblige ARLYSERE d'avoir le même mode de financement de ce service sur les 39 communes et le territoire de la Haute Combe de Savoie représente 6% du nombre d'habitants. Le système de redevance incitative (pesée embarquée) en vigueur uniquement sur nos communes est donc minoritaire et parfois complexe à mettre en œuvre dans d'autres secteurs d'ARLYSERE (habitat vertical).
  Il a donc été adopté le retour à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, basée sur la taxe foncière.
  Claude DURAY indique que le système actuel fonctionnait bien, coutait moins cher et était civiquement bien.
  Stéphane PERRIER trouve injuste de faire payer la taxe sur la valeur locative car ce n'est pas la composition du ménage qui déterminera le montant mais la superficie du logement.
  Sandrine POIGNET remercie le Maire de s'être abstenu lors du vote à ARLYSERE et d'avoir eu une même voix avec Emilie DEGLISE-FAVRE car de toute façon, un élu ne peut aller contre la loi. Elle regrette juste que le choix ait été de mettre en place une uniformisation en 2022 et non en 2024 comme le permettait la loi.
  Claude DURAY indique que le secteur de la Haute Combe de Savoie, avec sa spécificité, coûtait cher à ARLYSERE.
  Stéphane PERRIER demande si concrètement, le dispositif des bacs sera identique à celui existant, en 2022
  Claude DURAY répond que vraisemblablement, il y aura un bac d'ordures ménagères et un bac bleu/jaune mixte comme sur d'autres territoires.
  Alain FINA souligne que le centre de tri de Gilly/Isère va fermer afin de créer un centre plus important sur Chambéry. Il pressent que tous ces changements vont conduire les gens à trier de moins en moins.
  Claude DURAY indique qu'un point plus central vers Chamousset avait été envisagé mais finalement non retenu.
  Gérard TANTOLIN demande s'il y aura des moloks d'installer.
  Claude DURAY précise que cela ne sera pas dans l'immédiat.
  Mathieu CICERI se demande si ce sera au propriétaire de récupérer la part des ordures ménagères auprès des locataires, du fait de la taxe indexée sur la taxe foncière, ce que Claude DURAY confirme.

- Laurent VERNAZ aurait souhaité interroger Emilie DEGLISE-FAVRE, absente de la séance, sur le devenir de la cuisine de l'EHPAD au vu de l'évolution des cuisines centrales sur le territoire.
  Pourquoi ne pourrait-elle pas en faire partie ?
  Claude DURAY indique qu'il faudrait que cette cuisine soit restructurée.

## Questions diverses

- Laurent VERNAZ revient sur les activités de la Semaine Bleue, semaine d'animation pour les personnes âgées et s'indigne que sur le territoire ARLYSERE, une seule manifestation sur quatorze se déroule à Frontenex.
  Céline JOLY indique que d'autres étaient prévues mais que la crise sanitaire n'a pas permis leur déroulement.
- Sandrine POIGNET demande si une réunion est prévue prochainement pour relancer le dispositif « Participation citoyenne ».
  Gérard TANTOLIN et Noël CADET indiquent que la gendarmerie a été relancée à ce sujet.
- Laurent VERNAZ sollicite Claude DURAY pour faire un point sur le médical du territoire.
  Claude DURAY indique que des projets sont achevés (La Bathie) ou en cours (Gilly, Venthon, Grésy) et qu'Albertville aménage un local pour effectuer certaines consultations permettant de ne pas encombrer les urgences.

- Laurent VERNAZ demande à Céline JOLY, référente communale de la résidence « L'Envol », un point sur le fonctionnement de cet établissement. Elle indique qu'il n'y a pas eu de commission récemment pour accueillir de nouveaux résidents, qui sont actuellement entre 23 et 25.
  Laurent VERNAZ demande si des résidents pourraient être sollicités pour des aides sur des projets (jardins partagés…). Céline JOLY précise que certains ont des traitements médicaux lourds.
  Laurent VERNAZ rappelle que la Commune dispose d'une salle au sein de cette résidence pour les associations communales.
  Noël CADET indique que c'est notamment en contrepartie du déneigement.
- Laurent VERNAZ fait part du projet décidé en municipalité, qu'il apprécie, d'apposer des plaques sur les bancs colorés du parc de la Mairie, avec des phrases en rapport avec les couleurs. Il demande toutefois qu'une des phrases soit revue car elle émane d'un rappeur français dont les faits et gestes sont répréhensibles.
- Alain REGAUDIAT demande qu'ARLYSERE vienne expliquer aux habitants du territoire de la Haute Combe de Savoie les modifications à venir sur le ramassage des ordures ménagères.
  Claude DURAY indique que cela est prévu.
- Patrice JACQUIER tient à faire part du fonctionnement très compliqué du nouvel éco-parc de Venthon pour les entreprises.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h10

**Le prochain Conseil Municipal est fixé au vendredi 5 novembre 2021 à 19h00**

**Le Maire,**

**Claude DURAY**

MAIRIE DE FRONTENEX (Savoie)